

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 26
votants : 27
Absent : 0
Abstention : 1**

L'an deux mille quatorze
le 16 du mois de décembre à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2014.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /
Sonia CHAKROUNI/ Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI
/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine
DINI /Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA /
Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ/ Mélanie MORINI / Marc LEROY
/ Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ DRAGONI José/
Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine DUNOYER DE
SEGONZAC/ LESSATINI Jean-Yves/ Gracienne DODAIN

OBJET : URBANISME:

PROCURATIONS : Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

**délégation de la
maîtrise d'ouvrage au
SILCEN pour la
construction d'une
école.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 4 août 2014 relative à l'adhésion au
SILCEN pour la maîtrise d'ouvrage déléguée

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt pour la commune

Il est proposé au Conseil Municipal de

- **De confier** au SILCEN la maîtrise d'ouvrage déléguée
pour la conception et la réalisation de cette école ;
- **De lui confier** les missions suivantes : lancement du
concours d'architectes, le choix de l'architecte en
collaboration avec la municipalité, de solliciter les
subventions les plus élevées auprès des différents
organismes compétents, de contracter auprès des

organismes de crédit, un emprunt aux conditions les plus avantageuses possibles pour la commune.

- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.

**Compte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
le :
et publication en
mairie le :**

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

